

Publicité des transactions du management

Formulaire de déclaration pour la personne soumise à l'obligation de déclaration

Remarques

Conformément à l'art. 56 al. 2 du Règlement de cotation (RC), la personne soumise à l'obligation de déclaration doit informer l'émetteur de sa transaction au plus tard le deuxième jour de bourse après la conclusion de la transaction.

Le présent formulaire peut être utilisé pour la déclaration de la personne soumise à l'obligation de déclaration à l'émetteur. Son usage n'est toutefois pas obligatoire.

Le formulaire ne peut pas être utilisé pour la déclaration de l'émetteur à SIX Exchange Regulation. L'émetteur doit effectuer son annonce à SIX Exchange Regulation via la plateforme d'annonce Internet exclusivement. En revanche, la plateforme d'annonce Internet ne permet pas à la personne soumise à l'obligation de déclaration de transmettre sa déclaration à l'émetteur.

Déclaration à l'émetteur par la personne soumise à l'obligation de déclaration

1. Indications sur la personne soumise à l'obligation de déclaration

1.1. Prénom
1.2. Nom de famille
1.3. Rue
1.4. NPA / Ville / Pays
1.5. Fonction <input type="radio"/> Membre exécutif du Conseil d'administration / Membre de la Direction générale <input type="radio"/> Membre non exécutif du Conseil d'administration

2. Transaction d'une personne proche

La personne proche est : <input type="radio"/> une personne physique <input type="radio"/> une personne morale
--

3. Description de la transaction

3.1. Nature de la transaction <input type="radio"/> Acquisition <input type="radio"/> Aliénation <input type="radio"/> Emission
3.2. Nature des droits de participation ou des instruments financiers <input type="radio"/> Actions nominatives <input type="radio"/> Actions au porteur <input type="radio"/> Call Option <input type="radio"/> Put Option <input type="radio"/> Droit de conversion <input type="radio"/> Autres

3.3. Nom du titre
3.4. International Securities Identification Number (ISIN) (pour les droits de participation et si les instruments financiers sont cotés)
3.5. Caractéristiques essentielles des instruments financiers non cotés (en particulier : conditions d'exercice, prix d'exercice, période d'exercice ou échéance, genre d'exercice, sous-jacent, toute indication ou description nécessaire à l'obtention d'une image complète du droit de conversion ou d'acquisition ou de l'instrument financier concerné)
3.6. Nombre de droits de participations ou d'instruments financiers
3.7. Montant de la transaction
3.8. Date de l'acte générateur d'obligations / date d'exécution de la transaction
3.9. Détails supplémentaires relatifs à la transaction

Lieu / Date:

Signature:
